



Conseil économique et social

Distr. générale
14 novembre 2016
Français
Original : anglais

Forum des Nations Unies sur les forêts

Session extraordinaire

New York, 20 janvier 2017

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Ordre du jour provisoire et annotations

1. Élection du Bureau
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Rapport du groupe de travail du Forum des Nations Unies sur les forêts.
4. Adoption du rapport du Forum sur les travaux de sa session extraordinaire.

Annotations

1. Élection du Bureau

Conformément au règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social, au début de la session, le Forum élit le Bureau de sa session extraordinaire.

2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Conformément à l'article 7 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social, au début de la session, le Forum arrête l'ordre du jour de la session en se fondant sur l'ordre du jour provisoire.

Documentation

Ordre du jour provisoire et annotations (E/CN.18/SS/2017/1)

3. Rapport du Groupe de travail du Forum des Nations Unies sur les forêts

Au paragraphe 50 de sa résolution 2015/33, le Conseil économique et social a décidé que le Forum tiendrait une session extraordinaire d'une demi-journée immédiatement après la clôture de la dernière séance du groupe de travail, pour



examiner les propositions formulées par celui-ci conformément au paragraphe 44 de ladite résolution. Le Forum examinera donc, à sa session extraordinaire, le rapport du groupe de travail.

Documentation

Rapport du groupe de travail créé en application du paragraphe 46 de la résolution 2015/33 du Conseil économique et social (E/CN.18/WG/2017/3)

4. Adoption du rapport du Forum sur les travaux de sa session extraordinaire

Conformément à l'article 37 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social, le Forum soumettra au Conseil un rapport sur les travaux de sa session extraordinaire.
